



RELEVÉ DE CONCLUSIONS *COMITE REGIONAL D'EVALUATION (CRE)*

03 au 12 décembre 2024
(Procédure écrite)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'évaluation du Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) 2014-2022, le Comité Régional d'Évaluation (CRE) a été invité à émettre un avis sur le projet de cahier des charges relatif au maché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation ex-post 2026.

Conformément aux exigences réglementaires, l'évaluation ex-post 2026 a pour objet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du PDRR et d'analyser les impacts, l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la mise en œuvre des dispositifs sur le territoire. Elle permettra ainsi de dresser un bilan final et de formuler des recommandations visant à améliorer les stratégies locales et européennes, notamment en matière de production agricole et de développement local pour les futurs programmes.

Avis reçus

Suite à cette consultation, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) a répondu par courrier adressé à la cellule AGILE. Le CESER recommande d'enrichir l'évaluation ex-post du PDRR 2014-2022 en intégrant des enquêtes systématiques auprès des bénéficiaires pour mieux comprendre leurs perceptions et l'impact des actions, ainsi qu'en définissant en amont des indicateurs spécifiques mesurant les résultats à court et long terme. Il suggère également d'ajouter une dimension comparative avec des programmes similaires dans des régions proches et de renforcer l'implication des parties prenantes locales, via des ateliers participatifs, pour valider les données et affiner les recommandations.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité de documenter les lacunes méthodologiques rencontrées et de mettre en place un retour d'expérience structuré (RETEX) afin d'identifier les freins et de proposer des ajustements pour les futurs programmes post-2027. Ces propositions visent à garantir une évaluation plus rigoureuse, adaptée aux spécificités locales, et conforme aux exigences européennes.

Réponses de l'Autorité de gestion (AG) :

Le cahier des charges (CCP) intègre déjà plusieurs aspects évoqués par le CESER, notamment la réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des bénéficiaires locaux, en prenant en compte les spécificités culturelles et linguistiques de La Réunion.

Etant donné le nombre important de bénéficiaires (plus de 3 000 hors mesures surfaciques), l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) devra proposer un échantillonnage selon une méthode qu'elle détaillera rigoureusement, permettant de minimiser les biais. Ces enquêtes, mentionnées dans le projet de CCP, visent à mieux comprendre les impacts des actions mises en œuvre. La procédure négociée choisie par l'Autorité de gestion permettra d'échanger sur ce sujet avec les candidats, avant la sélection de l'AMO.

Le projet de cahier des charges inclut également une analyse approfondie des indicateurs d'impact et des réponses aux questions évaluatives communes, conformément aux exigences européennes. La dimension de comparaison avec des programmes similaires mis en œuvre dans des contextes proches, tels que d'autres régions ultrapériphériques ou insulaires européennes est très intéressante, bien que sortant du cadre de cette évaluation ex-post. Par ailleurs, les délais réglementaires de réalisation, et les crédits afférents à l'élaboration de l'étude, ne nous permettent pas d'envisager cette évaluation comparative.

S'agissant de l'implication des parties prenantes locales, plusieurs réunions participatives seront planifiées, et notamment avec les Groupes d'Action Locale (GAL) gestionnaires du programme LEADER, répondant en partie à l'appel du CESER pour une implication accrue des acteurs locaux.

Enfin, l'AG accordera une attention particulière à la documentation des insuffisances méthodologiques identifiées au cours l'élaboration de l'étude ex-post.

ANNEXES :

- Projet de cahier des charges
- Observations du CESER

Le directeur général des services
du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim
Ismaël LOCATE

Le directeur général des services p.i
du Conseil régional

Pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur Général des Services
par Intérim

John GANGNANT

La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales

Vassili CZORNY